

Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 77 (1989)

Heft: 5

Artikel: Viol : les bonnes victimes et les autres

Autor: Mantilleri, Brigitte

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-279058>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 01.04.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Organisations féminines, syndicats, partis politiques

Face à l'échéance de 1993, il semble que de vieux thèmes soient repris avec un nouvel élan :

- les organisations féminines de plus d'un pays cherchent les voies d'une meilleure collaboration à travers leurs conseils nationaux, leurs centres de liaison, leurs comités pour l'égalité ;
- elles encouragent les femmes à faire davantage usage de leur droit de vote ;
- quelques partis politiques envisagent d'introduire un système de quotas dans leurs listes électorales ou dans les organes dirigeants ;
- on insiste sur la promotion de femmes au niveau des décisions et du pouvoir ;
- les recherches et études féministes se multiplient ;
- l'Université autonome de Barcelone organise ce semestre un cours post-universitaire sur « politique sociale et inégalité sexuelle » destiné à l'administration publique et aux professeurs (18 matières) ;
- l'Institut européen universitaire de l'action sociale organise les 24 et 25 mai 1989 un colloque européen sur le thème : « La femme en 1992 : quelle famille, quel travail, quelle mobilité, quelle participation ? »

Relevons avec plaisir que FE mentionne un « événement » suisse : le succès de Mme Frischknecht, du Bureau de l'égalité de Genève, qui a obtenu que l'administration cantonale utilise dorénavant pour les

Bijou sculpté par Erlanz pour le Prix Femme d'Europe 1988, attribué à Marianne Rombolà, femme du maire de Gioia Tauro (Italie) qui a osé dénoncer à la justice les assassins de son mari, membres de la mafia.



métiers, les fonctions, grades ou titres la forme féminine. » Elle s'apprête, ajoute FE, à établir un lexique en cette matière, et a aussi prévu la masculinisation de métiers traditionnellement féminins, on parlera d'esthéticien, de jardinier, de jardinier d'enfants, etc. »

Perle Bugnion-Secretan

* Femmes d'Europe N° 57 contient tous détails et adresses utiles ; CP 195, 1211 Genève 20.



Viol : les bonnes victimes et les autres

Un film et une étude le prouvent : la personnalité de la femme violée n'est pas indifférente à la justice.

« **A**nous les scènes un tantinet sado-maso, les gros plans semi-érotiques qui donnent libre cours aux fantasmes masculins, le flux et reflux d'images qui confortent les réflexes du genre : « Au fond, elles aiment ça » ou encore « Elle l'a bien voulu » : remarques souvent entendues dans la rue ou lors des procès pour viol ou, plus récemment, pour harcèlement sexuel. »

Je pensais cela en lisant les coupures de presse ou en passant devant le cinéma qui projetait « Les Accusés », un film américain sur le viol qui a passé récemment sur les écrans romands. Un soir de pluie, incohérence oblige ! je me faufile dans la salle, dûment chaperonnée par un mâle « protecteur ». Et, surprise, le film est poignant. Ni mièvrerie du style vierge effarouchée violée au coin d'un bois par un loup-garou, ni violence gratuite, l'œil implacable de la caméra suit pas à pas la trajectoire semée d'angoisses et de rébellion de la victime, alias Jodie Foster, depuis qu'elle échappe en hurlant à ses tortionnaires jusqu'au procès qui la « réhabilite ». (Elle vient de remporter l'Oscar américain de la meilleure actrice pour ce rôle.)

Dès les premières minutes du film, l'idée du plaisir de la violée est démystifiée avec son arrivée à l'hôpital, l'examen par les

médecins des plaies et des hématomes et le récit désespéré, fait avec un filet de voix, de cette fille pourtant énergique qui s'échine dans un fast-food. D'accord, elle n'a pas sa langue dans sa poche, est bien « roulée » et porte des jupes courtes moulantes, des jeans hypercollants. Elle est un peu vulgaire, en somme, mais, comme le film le montre, le viol, elle ne l'a pas cherché, pas voulu, et elle souffre, toutes griffes dehors, comme un animal acculé dont la seule défense est l'agressivité. « Vous ne comprenez pas, hurlera-t-elle à son avocate, interprétée par Kelly McGillis. J'étais là, devant ces types qui criaient, voulaient le viol et encourageaient ceux qui s'acharnaient déjà sur moi... »

L'avocate ne comprend en effet pas qu'elle veuille un procès à tout prix, pour pouvoir crier son désespoir, dire non devant tout le monde.

Dans un premier temps, elle négocie avec les défenseurs des trois agresseurs des peines de quelques mois. Elle accepte, pour l'avenir de ces jeunes, que le viol soit transformé en agression sans connotations sexuelles. Il est vrai que l'avenir de ces étudiants compte plus que celui d'une serveuse, même mignonne !

Pourtant, un jour, l'avocate comprend. Ne pouvant refaire le procès des agres-

seurs, elle intentera un procès à ceux qui ont provoqué et encouragé ce viol collectif.

A noter que ce film montre l'impossibilité de lutter contre la violence collective qui, une fois déchaînée, rend le viol inéluctable. Il a de plus le mérite de montrer une victime qui n'est pas une naïve souillée, mais une fille comme on en voit par milliers, un peu perdue, libre, mais au fond fidèle à son type qui, lui, la trompe. Une héroïne de notre époque ! A remarquer cependant que les préjugés sont solides et que la victime devait être agressée par au moins trois hommes pour pouvoir être réhabilitée...

Le Collectif Viol-Secours de Genève, le seul en Suisse romande, qui vient de présenter son rapport d'activités 1988, juge le film intéressant. Ses conclusions rejoignent celles de deux membres de Viol-Secours, Véronique Ducret et Carmen Grela, qui viennent de réaliser un travail de diplôme de l'IES sur « Les mythes autour du viol dans les tribunaux, à travers la presse ».

Il s'agit d'une étude basée sur l'examen de la chronique judiciaire de quatre quotidiens genevois. Résultats, dans les procès pour viol, ce n'est pas le crime qui est jugé mais la victime, qui doit prouver ce qu'elle a subi, ou bien le violeur et son propre passé. Les auteurs de l'étude ont relevé plusieurs tendances.

— Si la femme est jeune, libre, a des amants, les violeurs seront acquittés.

— Si elle est libre, mais très jeune et vierge, l'homme sera condamné.

— Il en va de même si la femme est mariée et irréprochable.

Côté activités, le collectif n'a pas chômé. Outre les mille appels reçus par la permanence — 33 63 63 — il a créé une permanence contre le harcèlement sexuel : une fois par semaine, le jeudi de 18 à 21 h au Centre Femmes, bd Saint-Georges 5. Il a également distribué deux autocollants tous azimuts, mis des prospectus dans les boîtes aux lettres de la ville, bref, essayé par tous les moyens de se faire connaître... Et réussi puisque les appels téléphoniques et les nouvelles adhésions à l'association sont en augmentation.

« En 89, nous voulons aller encore plus vers le public par l'aide directe ou les dénonciations, annonce Véronique. Nous voulons travailler étroitement avec les syndicats, adhérer aux campagnes internationales et surtout faire de la prévention, sensibiliser dans les écoles, informer. » Il s'agit surtout de discuter, de proposer par exemple des cours d'autodéfense comme ils se font au Canada.

Toujours dans l'objectif d'informer, les responsables pensent mettre sur pied une exposition itinérante destinée aux écoles et aux centres de loisir.

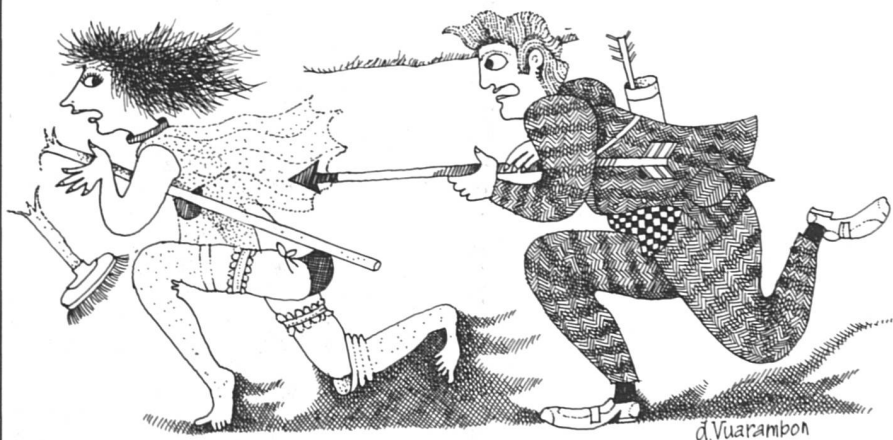
Brigitte Mantilleri

Le procès en appel dans l'affaire de harcèlement sexuel Gay-frères aura lieu le 23 mai à 18 h 30 au Palais de Justice de Genève, 1ère Cour, salle 2.

Ciel, un homme !

S'il y en avait un qui pouvait se risquer à écrire sur le viol, c'est bien lui. Dans l'utile introduction qui ouvre « Le Viol au Masculin », Daniel Welzer-Lang se présente : soixante-huitard actif, il participa aux premiers groupes d'hommes qui se créèrent parallèlement aux groupes de femmes, fut membre de l'ARDECOM (Association pour la recherche et le développement de la contraception masculine), consacra son travail de diplôme universitaire à l'expérimentation de la pilule pour hommes, entreprit de poursuivre ses recherches sur les nouveaux comportements sexuels masculins... jusqu'au jour de juillet 85 où une de ses meilleures amies lui téléphone : elle vient de se faire violer, ce soir-là, en rentrant chez elle.

« Pas elle, ai-je pensé. Il y avait donc les femmes « violables » et les autres ? Cette amie pratiquait des sports d'auto-défense. Pourquoi ne s'était-elle pas défendue ? »



Autant de questions qui ne quitteront plus Daniel Welzer-Lang. Au sein du groupe d'hommes dont il fait partie commence aussitôt une réflexion sur le viol, qui décidera Daniel à mener une recherche sur le « modèle du viol », en tant que structure de l'érotisme masculine, tant dans la socialisation des garçons que dans l'expérience objective des hommes. L'hypothèse de sa recherche se formule en peu de mots, mais bat en brèche tous les énoncés de sens commun qui constituent le mythe du viol. Pour Daniel Welzer-Lang, « le viol est d'abord une situation de domination entre deux personnes, quel que soit leur sexe social (leur genre). Les violeurs, loin d'être des monstres ou des fous mus par une pulsion sexuelle irrépressible, sont des hommes normaux ayant parfaitement intégré les modèles érotiques. »

Hypothèse dont la « preuve » ne peut se faire qu'à contrario, ainsi qu'en témoigne toute l'étude de Daniel Welzer-Lang : le discours sur le viol est encombré de tels présupposés que le sociologue se voit contraint d'organiser son enquête comme une longue réfutation. Celle de la pulsion sexuelle irrépressible (chap. 3), celle des violeurs fous, monstrueux, ou en manque sexuel (chap. 4), celle de la victime provocante, masochiste ou consentante (chap. 5), celle des circonstances types du crime (chap. 6), etc.

Mais c'est dans l'intérêt de ses sources que le travail de Daniel Welzer-Lang fournit un document de première importance : à côté des témoignages (nombreux) d'hommes inculpés de viol, on trouve ceux d'autres hommes s'interrogeant à des titres divers sur leur identité d'homme, hétérosexuel ou homosexuel (le livre n'omettant pas les cas de viols homosexuels). De quoi faire éclater les barrières traditionnelles divisant si complaisamment le genre masculin entre « hétéros » et « homos », « fous » et « normaux », « violeurs » et citoyens au-dessus de tout soupçon... Sans oublier la distinction entre sujet et objet, sur laquelle Daniel Welzer-Lang ne cesse de s'interroger : l'homme questionne le militant, le militant questionne le chercheur et le chercheur questionne l'homme, à la fois sujet et objet de la recherche. Dans sa démarche comme dans son propos, le livre de Daniel Welzer-Lang, en bref, est indéniablement un livre d'homme... comme on en trouve peu. Si beaucoup de ses thèses sont aujourd'hui connues, « Le Viol au Masculin » ne constitue pas moins une référence indispensable sur la question.

Corinne Chaponnière

Daniel Welzer-Lang, « Le Viol au Masculin », Paris, L'Harmattan, 1988, 246 p.